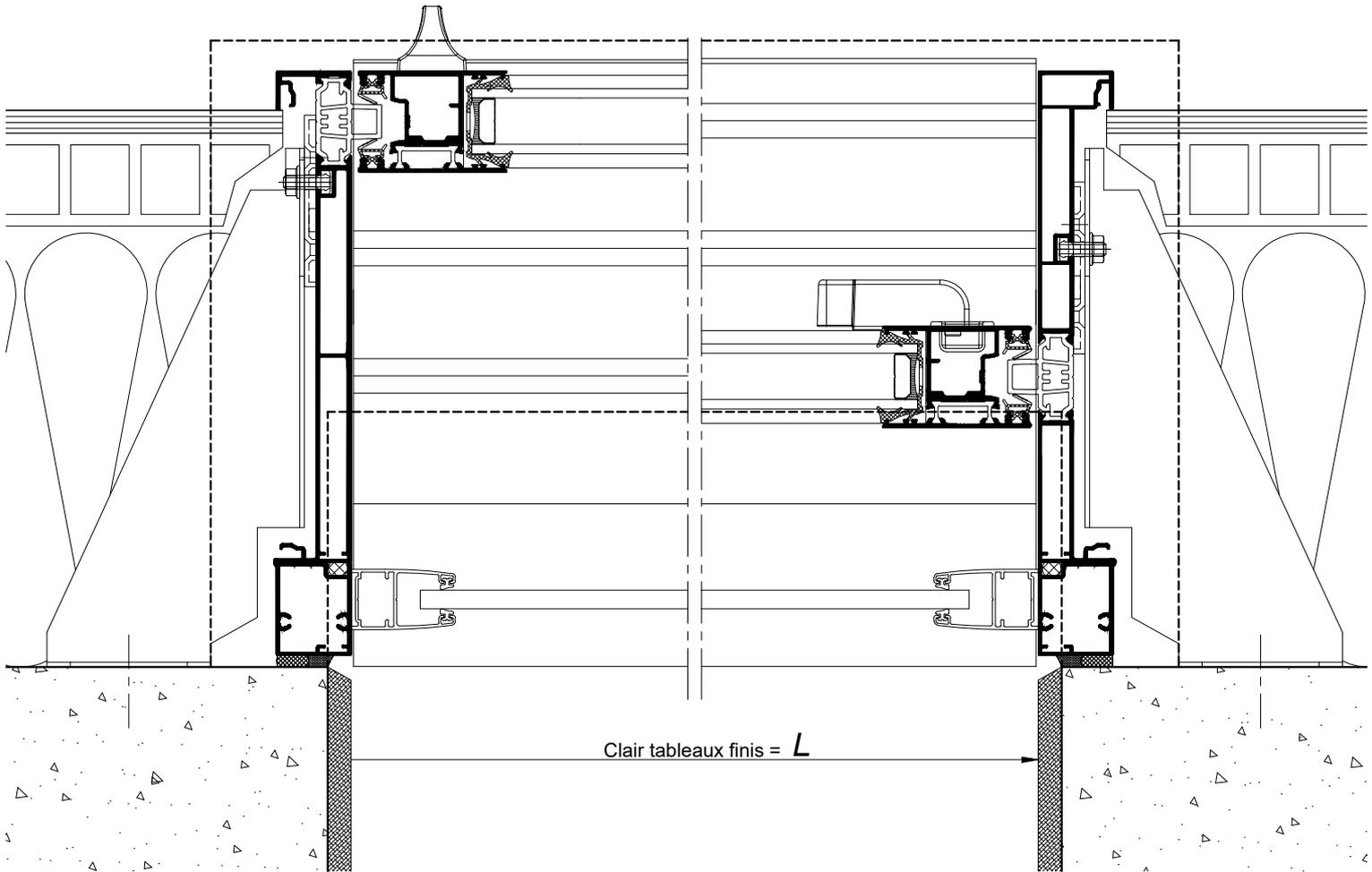


COUPE VERTICALE Ech 1/3

La mise en oeuvre doit être effectuée en respect des règles, normes et DTU en vigueur.
Sous charges d'exploitation, la déformation verticale de la structure devra être limitée à 3mm.



COUPES HORIZONTALES Ech 1/3

La mise en oeuvre doit être effectuée en respect des règles, normes et DTU en vigueur.
Sous charges d'exploitation, la déformation verticale de la structure devra être limitée à 3mm.